

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-cinquième (45^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 10 mars 2015 à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Sont présents :

- Mme Johanne April
- M. Jean-François Cloutier
- Mme Caroline Chiasson
- M. Robert Drolet
- M. Charles-Étienne Gill
- M. Hubert Maisonneuve
- Mme Josée Méryneau
- Mme Francine Paquette
- Mme Carole Rivest Turgeon
- M. Pierre-Luc Tremblay

Se sont excusés :

- M. Paul Calce
- Mme Stéphanie Gareau
- M. Jacques Gariépy
- M. Stéphane Gauthier
- M. Maxime Lefebvre

Sont invités :

- Mme Carole Bradley
- Mme Nathalie Pelchat
- M. François Adam
- Mme Nadine Le Gal
- Mme Chantal Henri
- M. Alain Aubuchon
- M. Stéphane Marcoux

M. Pierre-Luc Tremblay souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence. Le président du conseil constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h 38. Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour ci-après et demande aux membres s'ils sont prêts à l'adopter.

Ordre du jour

- 04.04.01 Adoption de l'ordre du jour
- 04.03.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 janvier 2015
- 04.03.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2015
- 04.04.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 20 janvier et le 10 février 2015
- 04.04.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 04.04.06 Rapport de la commission des études
- 04.04.07 Résolution – Programme DEC en administration générale, retrait de participation à l'expérimentation
- 04.04.08 Résolution - Modification du règlement no 7
- 04.04.09 Résolution – Modification à la fonction de RORC
- 04.04.10 Information - Institut du véhicule innovant (IVI)
- 04.04.11 Moratoire d'une année pour les projets internationaux
- 04.04.12 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 4 et 8)
- 04.04.13 Information : - Lettre adressée au conseil
 - Souper annuel (N & P)
 - AccorDons (organisé par la Fondation du CSTJ – 17 avril)
- 04.04.14 Levée de la séance

04.04.01 Adoption de l'ordre du jour

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Jean-François Cloutier, propose de déplacer le point « moratoire d'une année pour les projets internationaux » du point information au cas où il y aurait une proposition de résolution qui résulterait des discussions. Il est unanimement résolu :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en déplaçant « moratoire d'une année pour les projets internationaux » du point information afin de le mettre au point 04.04.11 et de décaler les points qui suivaient ».

04.03.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 janvier 2015

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

Mme Josée Méryneau, appuyée par M. Charles-Étienne Gill, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 janvier 2015, tel qu'il a été présenté en corrigeant à la page 5 « tous par toutes » au 3^e paragraphe de la résolution et en enlevant le d' à la page 8, 2^e ligne du point 03.03.08 ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

04.03.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 janvier 2015

Mme Francine Paquette mentionne que le Collège n'a pas encore reçu la confirmation de la modification du devis pédagogique ni de celle concernant le financement du sous-sol de l'agrandissement. La dernière confirmation reçue du Ministère fut celle pour l'autorisation du programme Techniques juridiques.

Les discussions relatives au statut du Centre collégial de Mont-Tremblant devront être reprises avec le nouveau ministre, M. François Blais. A ce sujet, un membre demande si des impacts sont attendus suite au changement de ministre. Mme Paquette mentionne que les dossiers contiennent des recommandations provenant des sous-ministres et fonctionnaires du ministère qui permettent au nouveau ministre de poursuivre les travaux en cours. En ce qui concerne l'audit de la CÉEC, un plan d'actions s'arrimant avec les orientations du plan stratégique sera déposé. Aucun autre suivi n'est effectué.

04.04.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 20 janvier et le 10 février 2015

Mme Paquette demande si les membres ont des questions relativement à ces procès-verbaux. Des précisions sont apportées sur le financement de la réfection de la piscine par le MELS.

04.04.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études

Président

M. Pierre-Luc Tremblay mentionne que Mme Marie-Josée Couillard a démissionné de son poste d'administratrice et il la remercie pour son implication. Cette nomination

permet d'activer le processus pour la nomination de son remplaçant. Le président a reçu une demande d'ajout concernant le moratoire sur les stages internationaux, sujet qui sera discuté en assemblée ainsi qu'une lettre d'un enseignant à la retraite concernant l'accessibilité des données financières à l'intérieur du rapport annuel. Afin de rendre ces données plus facilement accessibles, le rapport financier annuel a été déposé sur le portail du Collège (onglet documents officiels) et un lien vers les états financiers sera intégré au prochain rapport annuel.

Directrice générale

Mme Francine Paquette rappelle que le Collège a reçu l'autorisation permanente pour offrir le programme Techniques juridiques. En rafale, elle souligne l'entrée en fonction de M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) et du nouveau président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Bernard Tremblay. Le dossier du CPE Tournesol est réactivé avec la confirmation du financement de la 2^e installation pour 80 places.

Lors du dernier Forum des DG, des rumeurs de compressions supplémentaires pour l'année 15-16 et de réinvestissement pour 17-18 circulaient. Les collèges peuvent s'attendre à une prochaine année très difficile et les membres du personnel ont été invités à assister à une rencontre d'information le 11 mars. Depuis l'année 11-12, le Collège a subi des compressions de plus de 3M\$.

Directrice des études

Mme Carole Rivest Turgeon mentionne que Mme Brenda Gareau sera en charge du dossier Techniques juridiques et une rencontre aura lieu avec les intervenants du milieu qui ont appuyé la demande afin de déterminer la couleur que nous donnerons à notre programme. La directrice des études poursuit en remerciant les membres qui ont participé à l'audit de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) le 5 mars dernier. Les membres de la CÉEC ont formulé des commentaires positifs relativement au climat de la visite et que le rapport préparé par Mme Brenda Gareau était de grande qualité. Un plan d'action se rapportant au plan stratégique et au plan de réussite devra être présenté ultérieurement à la CÉEC.

Les statistique du SRAM, au 1^{er} mars, montre une très légère baisse de demandes pour Saint-Jérôme, alors que Mont-Tremblant se maintient et qu'il y a hausse des demandes (26) à Mont-Laurier, où il y aura un 2^e groupe en Sciences de la nature. Le programme TIL qui devait être offert à Mont-Tremblant à l'automne ne pourra l'être, faute d'inscription (seulement 3 demandes). Le 14 février dernier, un total de 4826 étudiants a été confirmé, soit 50 de plus que l'an dernier. Mme Rivest Turgeon termine son rapport en mentionnant que les étudiants du programme TAD offert en Abitibi seront au Collège pendant la semaine pour effectuer des laboratoires et que le Collège est finaliste pour le prix Gaston-Miron, avec la revue Mots de tête.

04.04.06 Rapport de la commission des études

Comme il n'y pas eu de rencontre de la commission des études, aucun rapport n'est déposé.

04.04.07 Résolution – Programme DEC en administration générale, retrait de participation à l'expérimentation

En 2007-2008, M. Robert Ducharme, directeur des études au Cégep de Saint-Jérôme et président de la commission des affaires pédagogiques (CAP), a travaillé à la conception de ce programme; lequel repose sur un concept innovateur où un diplôme d'études collégiales (DEC) est émis suite à la réussite de trois modules provenant de trois programmes différents, soit : Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de bureautique et Techniques de l'informatique.

Ce projet était conçu pour répondre aux besoins des petites entreprises qui ne peuvent pas embaucher trois techniciens spécialisés, mais qui ont quand même des besoins en informatique, bureautique et comptabilité. Le technicien en administration générale serait un généraliste avec une formation de base dans les trois disciplines.

Au printemps 2010, M. Robert Ducharme, à titre de consultant auprès de la Fédération des cégeps et après avoir effectué une consultation auprès de trente-cinq représentants des PME des régions des quatre collèges expérimentateurs, a élaboré le programme qui a été présenté au Ministère. Il a travaillé avec la collaboration d'une équipe d'enseignants.

En novembre 2011, un projet élaboré par la DGFPT (direction générale de la formation professionnelle et technique) sous forme de document de travail proposait que le programme puisse être expérimenté dans quatre collèges publics et que le choix des compétences pour chacun des modules était laissé aux collèges.

La possibilité pour chaque collège de choisir les compétences permettait d'élaborer localement un programme qui répondait aux besoins des employeurs de la région du collège expérimentateur.

En novembre 2012, le DGFPT a revu le projet et spécifiait que chaque module devait avoir un tronc commun. Ils ont soumis une proposition où pour chacun des modules, il y avait des compétences obligatoires et des compétences au choix du collège.

Après plusieurs échanges et consultations, les collèges expérimentateurs et le Ministère ont convenu des compétences qui seraient au choix et celles qui seraient obligatoires.

À l'hiver 2013, le Cégep de Saint-Jérôme élaborait le programme et les versions locales pour Mont-Laurier et Mont-Tremblant.

Le 13 juin 2013, le Collège recevait la confirmation qu'il n'avait plus l'autorisation d'offrir le programme Techniques de bureautique depuis 1999.

Le 8 janvier 2014, le Collège recevait une lettre du directeur général de la formation collégiale, M. Robert Poulin, qui lui confirmait que le Ministre avait approuvé le nouveau programme en administration générale (410.EO) conçu selon une approche modulaire. Le Cégep de Saint-Jérôme est l'un des collèges expérimentateurs, mais ne détiendra pas l'autorisation de programme en administration générale, étant donné qu'il n'a pas l'autorisation du programme Techniques de bureautique

Pour pouvoir diplômer dans le nouveau programme, le Cégep de Saint-Jérôme devra faire une entente avec le Collège Lionel-Groulx (collège expérimentateur détenant l'autorisation du programme en administration générale) pour l'offre du module de bureautique et la sanction du programme en administration générale.

Pour l'année scolaire 2014-2015, aucun des collèges expérimentateurs qui ont offert le programme, n'a pu mettre en œuvre le programme faute d'étudiants.

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'élaboration du programme, le Collège ne savait pas qu'il ne pouvait pas diplômer dans le nouveau programme sans établir une entente avec le Collège Lionel-Groulx puisqu'il pensait avoir l'autorisation pour le programme Techniques de bureautique.

CONSIDÉRANT que dans cette entente, les deux collèges doivent avoir les mêmes compétences au choix pour le module de bureautique, laissant ainsi moins de place pour le Cégep de Saint-Jérôme à personnaliser le programme pour répondre aux besoins des employeurs des régions de Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier.

CONSIDÉRANT que le Collège devra développer de nouveaux cours alors que les étudiants en administration générale devaient s'ajouter aux étudiants des cours des DEC souches. Par conséquent il faut avoir un nombre suffisant d'étudiants pour mettre en œuvre le programme.

CONSIDÉRANT que les demandes d'admission pour ce programme pour l'ensemble des collèges expérimentateurs sont faibles ce qui demanderait au Collège de déployer de gros efforts promotionnels dans le contexte budgétaire présent.

Mme Johanne April, appuyée par M. Charles-Étienne Gill, propose :

« que le Collège se retire de l'expérimentation du nouveau programme DEC en administration générale ».

C.A. 40 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.08 Résolution - Modification du règlement no 7

Mme Nathalie Pelchat rappelle que ce règlement a été révisé en 2012 et que depuis, il y a eu plusieurs modifications à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et aux règlements afférents, ainsi que la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), requérant une harmonisation de notre règlement à ces textes réglementaires.

CONDIDÉRANT que le Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme (Collège ou Cégep) a la responsabilité d'acquérir les biens et services nécessaires à l'accomplissement de sa mission et qu'il doit s'assurer de bénéficier des meilleures conditions du marché et d'accomplir ces opérations de la façon la plus transparente, intègre, équitable, efficiente et efficace possible.

CONDIDÉRANT que le *Règlement relatif au contrat d'approvisionnement, de services et de construction* devait être révisé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), et la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), entraînant des modifications quant à la reddition de compte du Dirigeant d'entreprise ;

CONDIDÉRANT que ces modifications ont été présentées aux membres du comité exécutif qui ont formulé une résolution à l'effet que les modifications proposées soient adoptées par le conseil d'administration.

CONDIDÉRANT que les modifications proposées sont présentées aux membres du conseil pour être adoptées.

CONDIDÉRANT que l'article 9.02 du règlement no 7 stipule que :

Les membres du conseil d'administration délèguent au directeur général les pouvoirs suivants :

- ...
- Autoriser la conclusion de tout contrat de services avec une personne physique comportant une dépense supérieure à 10 000 \$ et avec une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation pour une dépense supérieure à 25 000 \$. »

CONDIDÉRANT que la liste de ces contrats relatant les détails de tels contrats de services, signés entre le 1^{er} janvier 2015 et ce jour, est présentée aux membres du conseil afin que leur signature soit ratifiée par le Dirigeant d'organisme.

Mme Caroline Chiasson, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« d'approuver les modifications proposées et apportées au Règlement numéro 7 *Règlement relatif au contrat d'approvisionnement, de services et de construction* telles qu'elles ont été présentées par la directrice des finances ;
et

C.A. 41 (2014-2015)

d'autoriser la signature des contrats de services conclus entre le Collège et des personnes physique ou morale comportant une dépense supérieure à celles prévues à l'article 9.02 du règlement no 7, en conformité avec la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE) ».

C.A. 42 (2014-2015)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

04.04.09 Résolution – Modification à la fonction de RORC

CONDIDÉRANT :

Les modifications apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'adoption de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), entraînant des modifications à la fonction de la personne responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Que le Dirigeant d'organisme (conseil d'administration) a désigné Mme Carole Bradley à titre de personne responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), le 12 février 2013;

Que la personne nommée a comme fonction de :

- Veiller à l'application des règles contractuelles prévues par la loi et ses règlements, politiques et directives ;
- Conseiller le Dirigeant de l'organisme et lui formuler des recommandations ou des avis sur l'application des règles contractuelles;
- Veiller à la mise en place de mesures au sein du Cégep afin de voir à l'intégrité des processus internes;
- S'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
- Exercer toute autre fonction que le Dirigeant d'organisme peut requérir pour voir à l'observation des règles contractuelles.

Et que la fonction suivante s'ajoute à celles déjà confiées :

- Conseiller le Dirigeant de l'organisme et lui formuler des recommandations ou des avis quant au respect des dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE)- (Loi 15).

Mme Johanne April, appuyée par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'ajouter aux fonctions de Mme Carole Bradley, directrice des finances, nommée personne responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), celle de : conseiller le Dirigeant de l'organisme et lui formuler des recommandations ou des avis quant au respect des dispositions de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) »

C.A. 43 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04.10 Information - Institut du véhicule innovant (IVI)

M. François Adam, directeur général de l'Institut du véhicule innovant (IVI), relate les démarches effectuées et l'échéancier sommaire pour l'intégration des activités de l'ITAQ et du CNTA au sein de l'IVI, nouvel OBNL constitué pour opérer ces deux centres.

Une deuxième séance du conseil d'administration aura lieu à la fin du mois mars pour ratification des diverses ententes et l'adoption du budget d'opération. L'IVI dispose déjà d'une bonne visibilité dans le domaine du transport avancé.

L'Inauguration officielle de l'IVI aura lieu à l'automne 2015. M. Adam mentionne que la Ville soutient l'IVI dans le cadre de son installation au 25, boulevard Maisonneuve à Saint-Jérôme.

L'IVI a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention de l'ordre de 2,3 M\$ pour son projet ARION. Ce projet vise à faire évoluer les connaissances requises pour la conception et la mise en marche de véhicules électriques et hybrides hors route, destinés à effectuer des tâches de façon autonome ou semi-autonome. Les fonds ont été accordés au Cégep de Saint-Jérôme, auquel est affilié l'IVI, par l'entremise du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC), administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Additionnée à la contribution de partenaires privés et du Consortium Inno-VÉ, cette subvention vient assurer la viabilité du projet ARION, dont la valeur totale est chiffrée à 3,2 M\$.

04.04.11 Moratoire sur les projets internationaux

M. Alain Aubuchon expose les éléments ayant mené à la recommandation d'un moratoire des projets internationaux. À la suite de l'annonce du moratoire à la RCDP et après discussions avec les directeurs adjoints aux études responsables des programmes, une nouvelle proposition a été faite aux accompagnateurs de quatre projets qui pourront, sous certaines conditions, se réaliser pour l'an prochain, malgré le moratoire. Annuellement, il y a environ 6 à 7 projets internationaux sont effectués, la plupart sont non-crédités et ils impliquent de 80 à 100 étudiants et une dizaine d'enseignants. Les membres du comité de direction se sont questionnés sur la continuité et la viabilité de certains projets et sur les risques auxquels les participants sont exposés (stage en Afrique de l'ouest pendant la crise Ébola, etc.). Le moratoire partiel permettra une réflexion institutionnelle qui sera effectuée tant pour la vie étudiante, que pour le secteur de la formation continue qui participe à des projets internationaux qu'au Service des communications et de la promotion pour le recrutement et l'accueil d'étudiants étrangers. L'objectif principal recherché sera de

développer vision globale et d'améliorer les processus pour faciliter la réalisation de ces projets.

04.04.12 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 4 et 8)

Un avis de motion est déposé pour la modification prochaine des règlements nos 4 et 8.

04.04.13 Information : - Moratoire d'une année pour les projets internationaux - Lettre adressée au conseil - Souper annuel (N & P) - AccorDons (organisé par la Fondation du CSTJ)

Les deux premiers points ont déjà été traités pendant la séance. Le souper annuel aura lieu le 30 mars prochain et il permettra aux membres de se rencontrer dans un contexte différent ainsi que de souligner l'apport des administrateurs sortants.

L'activité AccorDons aura lieu le 17 avril prochain. Cette dégustation de vin, complètement réinventée, devrait plaire aux convives et permettre à la Fondation du CSTJ d'engranger des bénéfices.

04.04.14 Levée de la séance

Mme Johanne April, appuyée par Mme Josée Méryneau, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 20 h 43.

Pierre-Luc Tremblay
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice Service des Affaires corporatives